

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2016 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme VIVIER Laurence - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représenté : Mr MOULEYRE Félix.

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire : Mme LIAUTAUD Myriam.

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2016
2. Vente parcelles AA-107 et AA-108 - lieu-dit Pouvignac
3. Acquisition parcelle AB76 avec l'EPF SMAF – Rue Joseph RUMILLET
4. Marché- Travaux de voirie et trottoirs – Avenant numéro 1
5. Marché - Aménagement 1er étage Hôtel de ville – Avenant numéro 1
6. Tarifs municipaux 2017
7. Participations centres aérés, colonies, classes diverses
8. Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017
9. Admissions en non-valeur
10. Budget annexe saison culturelle – Décision modificative numéro 4
11. Budget Principal – Décision modificative numéro 4
12. Avance de subvention pour le centre de loisirs « Les Galopins »
13. Demande de subvention exceptionnelle pour l'association « Vals en Forme »
14. Aide à l'emploi d'éducateur sportif
15. Convention partenariat avec UFC Auvergne dans le cadre d'inscriptions au BAFA
16. Convention clinique vétérinaire pour la stérilisation et l'identification des chats errants.
17. Contrats d'assurance des risques statutaires avec le centre de Gestion
18. Transfert du personnel de la crèche
19. Modification du tableau des effectifs
20. Renouvellement de la convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail
21. Loi MACRON- Ouverture dimanche.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité hormis les dossiers n° 5 et 6 adoptés à la majorité.

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'en l'absence de tous les éléments d'information sur le dossier n° 2 inscrit à l'ordre du jour et, dans l'attente de sa complétude, il convient de retirer cette question.

La décision suivante a été validée **en matière foncière** :

- ✓ acquisition par l'établissement public foncier d'Auvergne (EPF SMAF) et pour le compte de la Commune de la parcelle cadastrée AB 76, située rue Joseph Rumillet et grevée d'un emplacement réservé au POS, d'une superficie de 31a 76ca, moyennant un prix de 63.500€.

En matière financière, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise EUROVIA à Cussac sur Loire pour un montant HT de 1.994,60 € sachant que l'enveloppe pour la réalisation des travaux de voirie et trottoirs est respectée ;
- ✓ approuve l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise BROC à Brives-Charensac pour un montant HT de 3.402,08€ sachant que l'enveloppe pour l'aménagement de l'Hôtel de Ville est respectée ;
- ✓ décide d'une augmentation des tarifs municipaux (notamment restauration municipale, cimetière, adhésion à la médiathèque municipale, droit de stationnement taxi, salle Dourieux) selon le tableau joint en annexe n°1;
- ✓ reconduit sa participation aux colonies de vacances, centres aérés, classes diverses, au titre de l'année 2017 selon les mêmes modalités;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à payer avant même le vote du budget des dépenses d'investissement 2017 à hauteur de 25 % des dépenses ouverts au budget de l'exercice 2016 ;
- ✓ décide d'admettre en non-valeur, car le recouvrement est impossible, les titres ou reste dû sur les pièces n°s121 et 394 de l'année 2013 ainsi que les n°s 52 et 221 de l'année 2014 pour un montant total de 43,55 €;
- ✓ vote la décision modificative n° 4 du budget annexe «saison culturelle» prenant en compte l'absence de participation financière du Conseil Départemental au concert de Salvatore Adamo, « *la Cafètera Roja et la Maison Quitienchaud*», aide sollicitée dans le cadre du dispositif d'aide aux musiques actuelles ;
- ✓ vote la décision modificative n° 4 du budget principal portant diverses inscriptions et virements de crédits qui s'équilibrent globalement à :
 - 1.558€ euros en section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes
 - 1.558€ euros en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.
- ✓ accepte de verser une avance sur subvention de 5.000 € à l'Accueil de Loisirs sans hébergement « Les Galopins »;
- ✓ octroie la subvention exceptionnelle suivante :
 - 91,95 € à l'Association Vals en Forme pour prise en compte d'un surcoût de charges sociales dans le cadre des interventions pour les rythmes scolaires ;
- ✓ décide de verser une aide financière de 2.142 € pour la saison 2016-2017 au Tennis Club de Vals-près-le Puy pour l'aide à l'emploi d'éducateur sportif ;

Le Conseil Municipal approuve les termes des **conventions** à passer avec :

- ✓ L'UFCV Auvergne dans le cadre d'un partenariat permettant aux familles qui résident sur la Commune et, dont les enfants de plus de 17 ans s'inscrivent au cursus BAFA, de bénéficier d'une réduction de 5% sur les sessions de formation;
- ✓ La Clinique Vétérinaire du Rond-Point à Vals pour la réalisation des actes de stérilisation et d'identification des chats errants dans la limite d'un plafond annuel fixé à 750€.

En matière d'intercommunalité, le Conseil Municipal autorise le transfert de plein droit de sept agents titulaires et d'un agent contractuel exerçant en totalité leurs fonctions au sein de la crèche municipale à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay faisant suite :

- ✓ d'une part à la délibération du 14 mars 2016 par laquelle le Conseil Municipal à la majorité (21 voix pour et 1 abstention) s'est prononcée favorablement pour l'extension de la compétence «petite enfance» de la Communauté d'agglomération aux crèches, micro-crèches et jardins d'enfants situés sur le territoire ;
- ✓ et d'autre part aux délibérations des 22 décembre 2015 et 6 avril 2016 du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Puy en Velay portant respectivement sur l'extension de la compétence petite enfance de l'EPCI aux crèches et micro-crèches et sur le schéma de mutualisation.

Dans le domaine de la **gestion des ressources humaines**, le Conseil Municipal :

- ✓ modifie le tableau des effectifs en supprimant divers emplois au 1er janvier 2017 compte tenu des mouvements de personnel au sein de la Collectivité et de la création de nouveaux emplois permettant aux agents de bénéficier de leur nomination au grade supérieur ;
- ✓ accepte la proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion auprès de Groupama Rhône-Alpes-Auvergne / Sciaci-saint-Honoré et, statue sur les risques couverts tant pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL que les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public ;
- ✓ renouvelle la convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail

S'agissant des autres dossiers, et dans le cadre de la « Loi Macron » relative notamment aux possibilités d'ouvertures des commerces le dimanche, la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail est portée à 5 jours pour l'année civile 2017. Les jours d'ouverture seront différents selon les secteurs d'activité (hypermarchés et autres commerces).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Annexe n° 1

Objet (prix unitaire)		Situation antérieure	Tarifs à compter du 1 janvier 2017
Portage repas des personnes âgées ou handicapées		5,85 €	5,95 €
Repas au restaurant scolaire (dont repas centre de loisirs)	Enfants Valladiers	3,30 €	3,35 €
	Enfants domiciliés hors commune	5,40 €	5,50 €
Périscolaire : garderie par année scolaire	Valladiers	20.00 €	20.30 €
	Hors commune	25.00 €	25.40 €
Périscolaire : rythmes scolaires par année scolaire	Valladiers	20.00 €	20.30 €
	Hors commune	25.00 €	25.40 €
Droit de stationnement taxi par an		236,00 €	242,00 €
Adhésion à la médiathèque municipale par famille et par an		13,00 €	13,50 €
Mise en fourrière (par capture)		52,00 €	53,00 €
Photocopies	A4	0,30 €	0,30 €
	A3	0,50 €	0,50 €
	Recto verso	0,60 €	0,60 €
Jardins familiaux	Location annuelle jardin	31,00 €	31,00 €
	Caution pour abri	150,00 €	150,00 €
CIMETIERE	<i>Columbarium</i>		
	15 ans	581,00 €	596,00 €
	30 ans	1 043,00 €	1 069,00 €
	50 ans	1 390,00 €	1 425,00 €
	<i>Concessions</i>		
	15 ans	292,00 €	299,00 €
	30 ans	760,00 €	779,00 €
	50 ans	1 160,00 €	1 189,00 €
Vacations funéraires		20,00€	20,00 €
Location de la salle DOURIOUX	Valladiers	103,00 €	106,00 €
	Hors commune	206,00 €	211,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €
Droit de place	<i>Installation cirques, spectacles ou expositions itinérants</i>		
	Caution	300.00 €	500.00 €
	Forfait par semaine	300.00 €	308.00 €
	Forfait par jour supplémentaire	50.00 €	51.00 €
	<i>Terrasses bars/restaurants</i>		
	Jusqu'à 10m ²	Gratuité	Gratuité
	> 10m ² / prix par m ² et par mois	2.50 €	3.00 €
	<i>Installation des forains</i>		
	Forfait pour 2 habitations et pour 5 semaines	500.00 €	513.00 €
	Au-delà du forfait pour 2 habitations par semaine	100.00 €	103.00 €

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2016

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2016 à 19h00, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mme DESCOURS Françoise - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr JOUJON Philippe - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme DEBLONDE Brigitte - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mme BROC Marie-Claude - Mr PARREL Jean-Luc - Mr BACH Philippe - Mme TESTUD Patricia - Mr MONTELLIER Jean-Luc - Mme IMBERT Béatrice - Mme VIVIER Laurence - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représenté : Mr MOULEYRE Félix.

Excusée : Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire : Mme LIAUTAUD Myriam.

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 17 novembre 2016
2. Vente parcelles AA-107 et AA-108 - lieu-dit Pouvignac
3. Acquisition parcelle AB76 avec l'EPF SMAF – Rue Joseph RUMILLET
4. Marché- Travaux de voirie et trottoirs – Avenant numéro 1
5. Marché - Aménagement 1er étage Hôtel de ville – Avenant numéro 1
6. Tarifs municipaux 2017
7. Participations centres aérés, colonies, classes diverses
8. Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2017
9. Admissions en non-valeur
10. Budget annexe saison culturelle – Décision modificative numéro 4
11. Budget Principal – Décision modificative numéro 4
12. Avance de subvention pour le centre de loisirs « Les Galopins »
13. Demande de subvention exceptionnelle pour l'association « Vals en Forme »
14. Aide à l'emploi d'éducateur sportif
15. Convention partenariat avec UFC Auvergne dans le cadre d'inscriptions au BAFA
16. Convention clinique vétérinaire pour la stérilisation et l'identification des chats errants.
17. Contrats d'assurance des risques statutaires avec le centre de Gestion
18. Transfert du personnel de la crèche
19. Modification du tableau des effectifs
20. Renouvellement de la convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail
21. Loi MACRON- Ouverture dimanche.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité hormis les dossiers n° 5 et 6 adoptés à la majorité.

En préambule, Monsieur le Maire indique qu'en l'absence de tous les éléments d'information sur le dossier n° 2 inscrit à l'ordre du jour et, dans l'attente de sa complétude, il convient de retirer cette question.

La décision suivante a été validée **en matière foncière** :

- ✓ acquisition par l'établissement public foncier d'Auvergne (EPF SMAF) et pour le compte de la Commune de la parcelle cadastrée AB 76, située rue Joseph Rumillet et grevée d'un emplacement réservé au POS, d'une superficie de 31a 76ca, moyennant un prix de 63.500€.

En matière financière, le Conseil Municipal :

- ✓ approuve l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise EUROVIA à Cussac sur Loire pour un montant HT de 1.994,60 € sachant que l'enveloppe pour la réalisation des travaux de voirie et trottoirs est respectée ;
- ✓ approuve l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise BROC à Brives-Charensac pour un montant HT de 3.402,08€ sachant que l'enveloppe pour l'aménagement de l'Hôtel de Ville est respectée ;
- ✓ décide d'une augmentation des tarifs municipaux (notamment restauration municipale, cimetière, adhésion à la médiathèque municipale, droit de stationnement taxi, salle Dourieux) selon le tableau joint en annexe n°1;
- ✓ reconduit sa participation aux colonies de vacances, centres aérés, classes diverses, au titre de l'année 2017 selon les mêmes modalités;
- ✓ autorise Monsieur le Maire à payer avant même le vote du budget des dépenses d'investissement 2017 à hauteur de 25 % des dépenses ouverts au budget de l'exercice 2016 ;
- ✓ décide d'admettre en non-valeur, car le recouvrement est impossible, les titres ou reste dû sur les pièces n°s121 et 394 de l'année 2013 ainsi que les n°s 52 et 221 de l'année 2014 pour un montant total de 43,55 €;
- ✓ vote la décision modificative n° 4 du budget annexe «saison culturelle» prenant en compte l'absence de participation financière du Conseil Départemental au concert de Salvatore Adamo, « *la Cafètera Roja et la Maison Quitienchaud*», aide sollicitée dans le cadre du dispositif d'aide aux musiques actuelles ;
- ✓ vote la décision modificative n° 4 du budget principal portant diverses inscriptions et virements de crédits qui s'équilibrent globalement à :
 - 1.558€ euros en section de fonctionnement tant en dépenses qu'en recettes
 - 1.558€ euros en section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.
- ✓ accepte de verser une avance sur subvention de 5.000 € à l'Accueil de Loisirs sans hébergement « Les Galopins »;
- ✓ octroie la subvention exceptionnelle suivante :
 - 91,95 € à l'Association Vals en Forme pour prise en compte d'un surcoût de charges sociales dans le cadre des interventions pour les rythmes scolaires ;
- ✓ décide de verser une aide financière de 2.142 € pour la saison 2016-2017 au Tennis Club de Vals-près-le Puy pour l'aide à l'emploi d'éducateur sportif ;

Le Conseil Municipal approuve les termes des **conventions** à passer avec :

- ✓ L'UFCV Auvergne dans le cadre d'un partenariat permettant aux familles qui résident sur la Commune et, dont les enfants de plus de 17 ans s'inscrivent au cursus BAFA, de bénéficier d'une réduction de 5% sur les sessions de formation;
- ✓ La Clinique Vétérinaire du Rond-Point à Vals pour la réalisation des actes de stérilisation et d'identification des chats errants dans la limite d'un plafond annuel fixé à 750€.

En matière d'intercommunalité, le Conseil Municipal autorise le transfert de plein droit de sept agents titulaires et d'un agent contractuel exerçant en totalité leurs fonctions au sein de la crèche municipale à la Communauté d'Agglomération du Puy en Velay faisant suite :

- ✓ d'une part à la délibération du 14 mars 2016 par laquelle le Conseil Municipal à la majorité (21 voix pour et 1 abstention) s'est prononcée favorablement pour l'extension de la compétence «petite enfance» de la Communauté d'agglomération aux crèches, micro-crèches et jardins d'enfants situés sur le territoire ;
- ✓ et d'autre part aux délibérations des 22 décembre 2015 et 6 avril 2016 du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Puy en Velay portant respectivement sur l'extension de la compétence petite enfance de l'EPCI aux crèches et micro-crèches et sur le schéma de mutualisation.

Dans le domaine de la **gestion des ressources humaines**, le Conseil Municipal :

- ✓ modifie le tableau des effectifs en supprimant divers emplois au 1er janvier 2017 compte tenu des mouvements de personnel au sein de la Collectivité et de la création de nouveaux emplois permettant aux agents de bénéficier de leur nomination au grade supérieur ;
- ✓ accepte la proposition d'assurance groupe sur les risques statutaires négociée par le Centre de gestion auprès de Groupama Rhône-Alpes-Auvergne / Sciaci-saint-Honoré et, statue sur les risques couverts tant pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL que les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public ;
- ✓ renouvelle la convention d'adhésion au service prévention du Centre de Gestion de Haute-Loire pour la mise à disposition d'un agent chargé de la fonction d'Inspection et pour des missions d'assistance et conseil en sécurité et santé au travail

S'agissant des autres dossiers, et dans le cadre de la « Loi Macron » relative notamment aux possibilités d'ouvertures des commerces le dimanche, la dérogation au repos hebdomadaire dans les commerces de détail est portée à 5 jours pour l'année civile 2017. Les jours d'ouverture seront différents selon les secteurs d'activité (hypermarchés et autres commerces).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Annexe n° 1

Objet (prix unitaire)		Situation antérieure	Tarifs à compter du 1 janvier 2017
Portage repas des personnes âgées ou handicapées		5,85 €	5,95 €
Repas au restaurant scolaire (dont repas centre de loisirs)	Enfants Valladiers	3,30 €	3,35 €
	Enfants domiciliés hors commune	5,40 €	5,50 €
Périscolaire : garderie par année scolaire	Valladiers	20.00 €	20.30 €
	Hors commune	25.00 €	25.40 €
Périscolaire : rythmes scolaires par année scolaire	Valladiers	20.00 €	20.30 €
	Hors commune	25.00 €	25.40 €
Droit de stationnement taxi par an		236,00 €	242,00 €
Adhésion à la médiathèque municipale par famille et par an		13,00 €	13,50 €
Mise en fourrière (par capture)		52,00 €	53,00 €
Photocopies	A4	0,30 €	0,30 €
	A3	0,50 €	0,50 €
	Recto verso	0,60 €	0,60 €
Jardins familiaux	Location annuelle jardin	31,00 €	31,00 €
	Caution pour abri	150,00 €	150,00 €
CIMENTIERE	Columbarium		
	15 ans	581,00 €	596,00 €
	30 ans	1 043,00 €	1 069,00 €
	50 ans	1 390,00 €	1 425,00 €
	Concessions		
	15 ans	292,00 €	299,00 €
	30 ans	760,00 €	779,00 €
	50 ans	1 160,00 €	1 189,00 €
Vacations funéraires		20,00€	20,00 €
Location de la salle DOURIOUX	Valladiers	103,00 €	106,00 €
	Hors commune	206,00 €	211,00 €
	Caution	500,00 €	500,00 €
Droit de place	Installation cirques, spectacles ou expositions itinérants		
	Caution	300.00 €	500.00 €
	Forfait par semaine	300.00 €	308.00 €
	Forfait par jour supplémentaire	50.00 €	51.00 €
	Terrasses bars/restaurants		
	Jusqu'à 10m ²	Gratuité	Gratuité
	> 10m ² / prix par m ² et par mois	2.50 €	3.00 €
	Installation des forains		
	Forfait pour 2 habitations et pour 5 semaines	500.00 €	513.00 €
	Au-delà du forfait pour 2 habitations par semaine	100.00 €	103.00 €